

**Compilation des enjeux soumis
dans le cadre de la consultation sur
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Programme de stabilisation des berges publiques sur le territoire
de la ville de Pointe-Claire par la Ville de Pointe-Claire

réalisée par le ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

3211-02-328

8 mars 2022

LE PROJET

La Ville de Pointe-Claire entreprend un programme de stabilisation des berges publiques sur son territoire afin de répondre à des problématiques de dégradation, d'instabilité et d'érosion marquées des berges du lac Saint-Louis depuis 2008. La motivation de la Ville repose également sur l'identification de sols contaminés et la présence d'espèces exotiques envahissantes en berges publiques. La Ville de Pointe-Claire a identifié près de 3 500 m de berges publiques nécessitant une intervention et prévoit procéder à la stabilisation du milieu à l'aide de méthodes axées sur le génie végétal, la recharge de plage et les enrochements végétalisés. Ce programme prévoit ainsi de contrer l'érosion des berges, de contrôler les espèces exotiques envahissantes et de rehausser la valeur écologique des berges par la plantation de nouveaux arbres et végétaux indigènes à la fin des travaux de stabilisation, et par le développement de nouveaux habitats pour le poisson sur certains tronçons nécessitant une intervention dans le présent programme.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique nommée consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont décrites à la page 4 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder vise à offrir à la population une vitrine pour s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée de façon électronique à partir du Registre des évaluations environnementales qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 19 janvier 2022 et s'est terminée le 17 février 2022. Au cours de cette période, six commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu, et ce, uniquement pour en faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 23 décembre 2021, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact

doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Rappelons toutefois que le ministre s'est réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

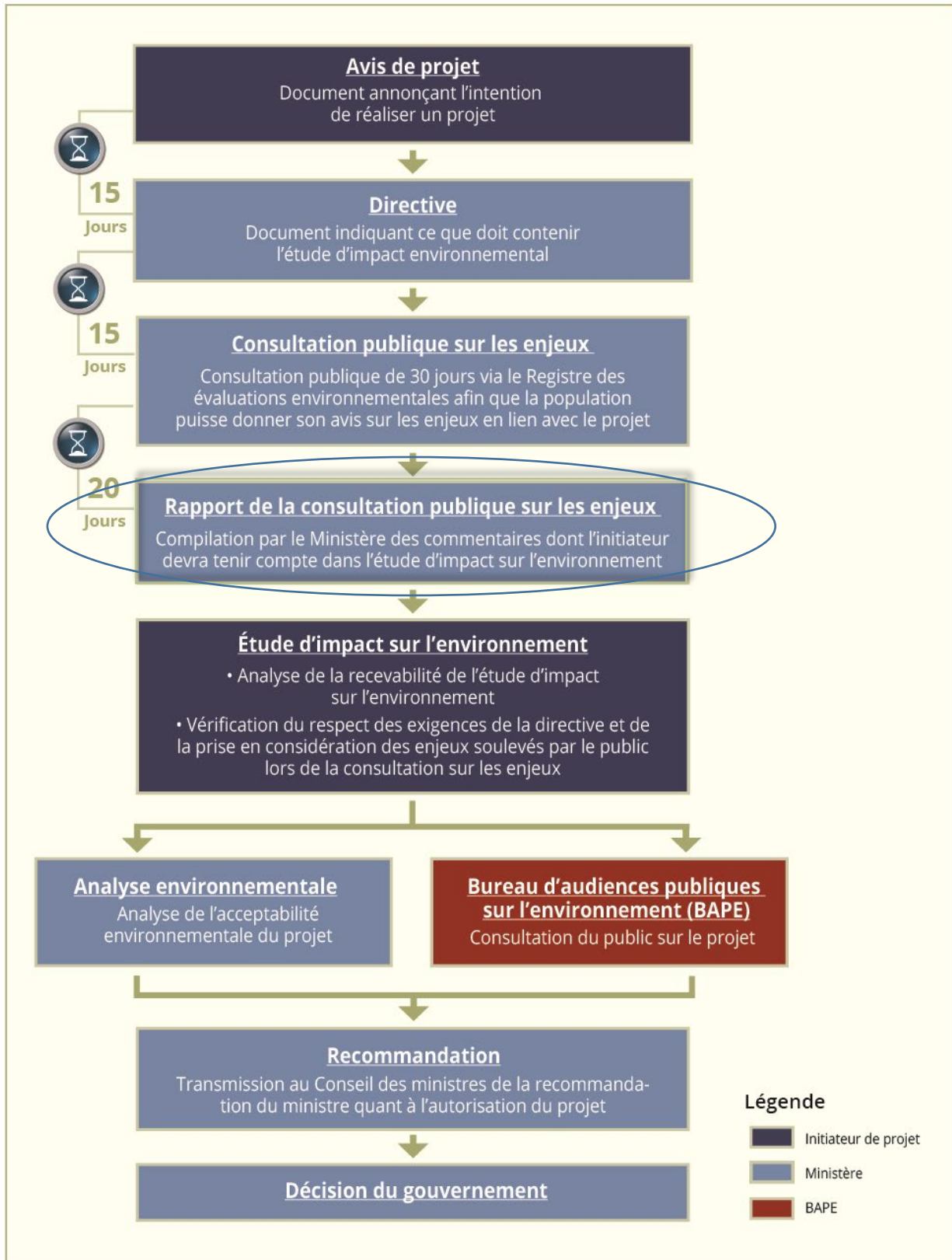


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
le contrôle des nuisances associées aux odeurs	<ul style="list-style-type: none"> Mieux comprendre d'où proviennent les débris végétaux retrouvés sur le rivage de Pointe-Claire provoquant la présence d'une odeur dans ces secteurs.
la préservation des processus hydrogéomorphologiques	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'intégrité des sols et des rives dans la planification du projet. Présenter des solutions envisageables pour absorber ou dissiper l'énergie des vagues afin de répondre à l'enjeu d'érosion. Évaluer la portance des sols. Considérer l'impact des vents et des vagues sur le littoral et les rives. Évaluer la régénération du milieu comme méthode de stabilisation des berges.
la lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Éviter de sous-estimer les enjeux associés au développement durable et aux changements climatiques dans la planification et la réalisation du projet.
l'intégration harmonieuse des ouvrages dans le milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte le degré actuellement élevé d'artificialisation des milieux riverains et l'état écologique du secteur. Prévoir la solution la plus écologiquement responsable pour répondre à la problématique.
le maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte la présence actuelle d'habitats pour la faune aviaire et l'utilisation du territoire par ces espèces dans le secteur des travaux. Prendre en compte la présence de zones de fraye, d'alimentation et d'alevinage pour le poisson dans le secteur des travaux.
la conservation et la protection des ressources en eau de surface et souterraine	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la qualité de l'eau du secteur et éviter les rejets d'eaux usées et de contaminants dans le lac Saint-Louis.
la conciliation des usages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en considération la présence actuelle de plages dans le secteur des travaux.
le maintien de la qualité des paysages	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la qualité du paysage en évitant de procéder à l'abattage massif d'arbres en rive.
le maintien de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs autres projets sont en cours à la Ville de Pointe-Claire et inquiètent la population située à proximité du secteur des travaux. En ce sens, planifier le présent projet afin de réduire les impacts sur le milieu humain et sur la qualité de vie des citoyens (ex. : circulation, achalandage du secteur et urbanisation à proximité du lac Saint-Louis).

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Ville ou municipalité	Enjeux	Préoccupation
Citoyen	Montréal		Je suis fortement préoccupé par la perte et la perturbation des milieux riverains du fleuve qui sont déjà fortement artificialisés dans ce secteur. Ne devrions-nous pas viser une amélioration de l'état écologique en tant que société ?
Citoyen	Pointe-Claire	L'entièreté des berges le long du lac devrait être protégée, préservée de la meilleure façon écologique possible.	

Citoyen	Pointe-Claire	<p>Les enjeux : ne peuvent être identifiés sans une connaissance détaillée du milieu et des objectifs de DD et des CC. L'avis semble sous-estimer cette étape préliminaire qui déterminera la planification et la réalisation du projet. L'intégrité des sols et des rives se veut à long terme ce qui n'est pas souligné et pourtant l'enjeu principal du projet. L'enjeu principal et associé à l'érosion, or aucune solution n'est envisagée pour absorber ou dissiper l'énergie des vagues. Elles existent notamment aux Pays-Bas ou l'aménagement de structures flottantes végétales ou rigides a démontré leur efficacité comme solution durable. Risques d'effondrements : Il est surprenant que la portance des sols n'ait pas été investiguée alors qu'elle est une cause de glissements ou d'effondrements de terrains particulièrement sur des sols argileux. Il semble essentiel le considérer avec les impacts des vents et vagues sur le littoral. La régénération des rives, des écosystèmes aquatiques et ichtyens sont identifiés comme des impacts positifs ou des mesures de mise en valeur. À mon avis, il s'agit d'un enjeu, car la régénération stabilisera les rives et préservera leur intégrité.</p>	
----------------	---------------	---	--

Citoyen	Pointe-Claire	l'étude comprendra-t-elle la découverte des raisons pour lesquelles tant de débris végétaux flottants se retrouvent sur le rivage de Pointe-Claire? C'est devenu tout un problème au cours des 2 à 3 dernières années.	Je suis très heureux de savoir que notre littoral sera étudié et préservé, car c'est un attrait majeur de notre ville pour les habitants et les visiteurs. En tant que famille, nous utilisons beaucoup la rivière, surtout pendant les mois les plus chauds pour nager, faire du kayak, du paddle, etc. Nous aimons observer la faune et les oiseaux qui vivent dans ou près de l'eau. Nous utilisons le parc à chiens sur le bord du lac. C'est bien pour les chiens d'avoir accès à l'eau et d'être confinés en toute sécurité loin de la route très fréquentée, mais cela nécessite beaucoup de réparations, la clôture ne va pas jusqu'à l'eau pour que les chiens puissent sortir. J'aimerais que cela soit corrigé. Ma principale préoccupation pour la rédaction de cette consultation est l'accumulation sur nos rives de débris végétaux qui flottent sur le fleuve. Il peut y en avoir tellement que cela devient un problème, car ils s'infectent au soleil et à la chaleur et deviennent comme de l'ensilage et l'odeur est assez insupportable !! Nous y avons trouvé des poissons morts et d'autres débris. Ils peuvent bloquer efficacement l'accès à la rivière par endroits en raison de grandes quantités. J'ai parlé avec d'autres résidents et ils ressentent la même chose. Même en marchant le long du bord du lac, l'odeur peut être assez écrasante !! Je me rends compte qu'il s'agit d'un problème "naturel", mais j'aimerais en savoir plus sur ce que c'est et ce qui peut être fait pour améliorer la situation. Merci.
----------------	---------------	--	---

Citoyen	Pointe-Claire	<p>As Pointe-Claire residents for nearly 30 years, we are worried about the shoreline in our area de l Eglise and Lakeshore. This area is known for its serene and quiet lifestyle with much nature and wildlife around. We are concerned about a potential project, one block away at Sources and Lakeshore, a large Coptic Community Center with reception hall, school, gym, additional chapel, recording studio etcallowing up to 400 people a day coming in and our of our neighborhood, also they are planning a large balcony in front which would affect wildlife and our quality of life since there is a small community beach right in front of where the project is to be built. (please take into considetation the beach when stabilizing shoreline in our area). There are also plans to dig an underground parking very close to the shoreline. We are concerned about the fragility of our shoreline with this too larger than life project . Our area is a bird sanctuary with purple martins,Canada goose and many species of ducks and other wildlife who are use to being in our area. we need to protect the natural aspect of the Lakeshore in Pointe Claire not make it a free for all with people coming and going who dont even live in the neighborhood or Pointe-Claire.</p>	
----------------	---------------	---	--

<p>Citoyen</p>	<p>Pointe-Claire</p>	<p>The City of Pointe-Claire is applying for an exemption to the environmental regulations for a section of shoreline in Valois Bay in order to create land between Chemin Bord-de-Lac and Lac-St-Louis by sinking gabions (wire cages filled with rocks) and adding soil and various types of vegetation on a long stretch of shoreline. For many years, Pointe-Claire has been worsening shoreline degradation with its policy to cut down shoreline trees in order to improve views, and by granting permissions to build too close to the shore, increasing run-off and pollutants going directly into the lake. The city claims it is taking environmental concerns to heart, but its behaviour, particularly during the past decade, paints a different picture. I realize there are problems with Pointe-Claire's shoreline, and some action must be taken. But I think the city's plan would risk a deterioration of the water quality and could harm fish-breeding areas and bird habitat in the entire Valois Bay area of Lac-St-Louis. The City of Pointe-Claire has shown what I consider to be reckless disregard of environmental concerns in every project on or near Lac-St-Louis in recent history. I am hoping that the city will try some less destructive measures first, before resorting to essentially land-filling the lake to create a wider shore area between the lake and the main shore road.</p>	<p>From west to east, here is a partial list of environmentally problematic projects the City of Pointe-Claire either directly approved or else turned a blind eye to. Some were stopped by concerned citizens and some went ahead: 1) A road in Parc Alexandre Bourgeau (SEAO BP1927-19062) within 10 metres of Lac-St-Louis, was stopped by the Min. de l'Environnement after a complaint by citizens, but not before the city cut down two mature trees in the park to make way for the road. 2) A gravel ramp in the lake was installed at 4 St-Joachim to allow construction materials to be loaded onto the site from the water. Again, this was stopped by complaints by concerned citizens. 3) A permit was given for a house was constructed at 198 Bord-du-Lac/Lakeshore within 5 metres of the shoreline, against municipal by-laws and provincial guidelines, and despite objections from residents. 4) During the construction of the Valois Bay Chalet (a new municipal building, SEAO BP1923-17168) inadequate protections during construction allowed a small landslide into the lake and a paved pathway was planned very close to the shoreline. 5) The '36 Lakeshore' Khoury Construction condos (located at 36 Bord-du-Lac/Lakeshore) was allowed a not-so-minor exemption to build within the front set-back allowance, and this is a place where the land on the lake <i>[Maximum de caractères atteint]</i></p>
-----------------------	----------------------	--	--



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 